Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260720-D2026_57-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du 20 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 juillet à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 17 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roland Le Droff, Maire.

Étaient présents : M. Roland Le Droff, M. François Gérard, Mme Valérie Tiriau, M. Vincent Lamy, M. Maxime Tual, M. Antoine Durand, Mme Anne Marie Belloir Coudé, Mme Alexandra Hutin, M. Guillaume Migault, M. Philippe Rostren, M. Fabien Suhard, Mme Chloé Prioux, Mme Myriam Jeby

Était excusée : Mme Virginie Rabeau, ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie Coudé-Belloir

Était absente : Mme Hélène Brielle

Mme Alexandra Hutin est désignée secrétaire de séance.

D2026-57 - Lotissement des forges – Confirmation des engagements communaux et autorisation de servitude

Vu le courrier de la commune en date du 17 novembre 2025, signé par M. Béguin, alors Maire, rappelant les engagements arrêtés avec les consorts Faucheux à l'issue de la réunion du 7 novembre 2025 en présence de M. Cornée et M. Le Droff ;

Considérant que ces engagements prévoient notamment l'autorisation d'accès au lot 1 du lotissement par la place Jean de la Fontaine, selon le plan annexé, cette servitude devant être intégrée à l'acte notarié constatant la vente du lot ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser la constitution de cette servitude et d'habiliter M. le Maire à signer l'acte correspondant ;

Considérant que ce même courrier du 17 novembre 2025 mentionne l'engagement de la commune à finaliser, le cas échéant, les travaux de raccordement au réseau d'eaux usées du terrain sis 2 rue du Vieux Presbytère, la remontée n'étant pas faite à ce niveau, et à fournir les tampons correspondants une fois les travaux réalisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : Confirme les engagements pris par la commune auprès des consorts Faucheux dans le cadre de l'aménagement du lotissement des forges, tels que rappelés dans le courrier du 17 novembre 2025, à savoir la fourniture des plans de viabilisation de 1998, l'engagement à fournir les tampons nécessaires pour les eaux pluviales et l'eau potable, et le lancement, par l'intermédiaire de Vitré Communauté, de la consultation pour la réalisation des travaux du réseau d'eaux pluviales.

Article 2 : Autorise la constitution d'une servitude de passage au profit du lot 1 du lotissement « Les 2 Frères », grevant la place Jean de la Fontaine.

Article 3 : Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié consacrant cette servitude, ainsi que tout document, avenant ou pièce annexe s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260720-D2026_57-DE

Article 4 : Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et de toutes les formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité y afférentes.

Article 5 : Confirme l'engagement de la commune à finaliser, le cas échéant, les travaux de raccordement au réseau d'eaux usées du terrain sis 2 rue du Vieux Presbytère, et à fournir les tampons correspondants une fois ces travaux réalisés, conformément aux engagements pris dans le courrier du 17 novembre 2025.

M. Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

R. Le DROFF

